

**ARRETE DE NON OPPOSITION AVEC PRESCRIPTIONS
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

URBANISME N° P44/2023

DOSSIER N° DP 66059 23 A0018

dossier déposé complet le 27/04/2023

Avis de dépôt affiché le 27/04/2023

pour installation de 3 panneaux solaires
noirs mats

sur un terrain sis 3 Avenue Joseph Julia
66200 CORNEILLA-DEL-VERCOL
cadastré AE 3

Destination Habitation

DESTINATAIRE

ALN SERVICES SARL

représentée par Madame VERZENI Cynthia

LE RAZET

81700 PUYLAURENS

Le Maire de Corneilla-del-Vercol,

Vu la déclaration préalable présentée le 27 avril 2023 par ALN SERVICES SARL représentée par Madame VERZENI Cynthia, demeurant, LE RAZET, Puylaurens (81700) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour l'installation de 3 panneaux solaires noirs mats en surimposition de la toiture existante ;
- Sur un terrain situé 3, Avenue Joseph Julia, Corneilla-del-Vercol (66200) ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en date du 17/06/2011, modifié le 28/04/2015 et mis à jour le 21/10/2016 ;

Vu les modifications simplifiées n°1 et n° 2 approuvées le 25/09/2018 ;

Vu la révision du PLU prescrite le 11/04/2022 ;

Vu le décret n°2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme ;

ARRÊTE


Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable
Sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2

Article 2

Les éléments producteurs d'énergie photovoltaïque doivent s'intégrer aux volumes architecturaux et ne pas dépasser la hauteur absolue fixée à 8,00 mètres.

Le 15 mai 2023


Le Maire,
Christophe MANAS